



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que dans sa séance du 18 avril 2024, le conseil communal a voté

un nouveau règlement communal concernant la location et l'utilisation des salles communales

Ledit règlement peut être consulté sur le site internet www.hosingen.lu.

Le règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Les prescriptions ainsi édictées ont pour objet la conservation des salles communales en bon état d'utilisation dans l'intérêt des usagers et du public en général.

Hosingen, le 14 mai 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,